

PROJET K-BAN

La Chaloupe AMO recrute un-e travailleur-euse social-e (h/f/x) Contrat à durée déterminée de 5 mois (renouvelable) Disponible immédiatement

Profil	

- Vous êtes une personne engagée prête à vous investir pour une société plus iuste.
- Vous êtes une personne curieuse, à la recherche de nouveaux défis et vous souhaitez vous investir dans un travail engagé, varié, proche de l'humain et porteur de sens.
- Vous aimez travailler en équipe et vous pouvez également accomplir vos tâches de manière autonome.
- Vous êtes capable d'analyse, d'esprit critique et d'auto-évaluation.
- Vous prenez des initiatives, voyez les opportunités et êtes capable de transformer les idées en actions.
- Vous avez d'excellentes compétences interpersonnelles, relationnelles, êtes orienté·e vers les personnes et les solutions, capable d'empathie.
- Vous savez faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité.
- Vous connaissez le secteur de l'aide à la jeunesse et de la jeunesse.

Vous avez

- Un diplôme graduat (éducateur, assistant social ou assistant en psychologie).
- Une expérience dans tout secteur/domaine qui vient enrichir votre diplôme.
- Une affinité avec le secteur associatif et particulièrement le secteur de l'aide à la jeunesse.
- La capacité de soutenir les valeurs des AMO et celles de La Chaloupe en particulier.

roposons

- Un contrat à temps plein (38H/sem.) à horaire flottant, CDD.
- Un travail qui offre du sens et une valeur ajoutée sociétale.
- Un emploi passionnant et varié avec beaucoup d'autonomie et de nombreux contacts.
- Une ambiance de travail à caractère ouvert, dynamique et humain.
- Un salaire selon les barèmes de la CP319.02.

L'ASBL La Chaloupe AMO veut refléter le plus fidèlement possible et de manière inclusive, la société pour laquelle elle s'engage. Les candidat·e·s sont sélectionné·e·s en fonction de leurs capacités et de leurs compétences sans distinction de genre, d'origine ethnique...

Intéressé·e ?	

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) à direction.lachaloupe@gmail.com

La Chaloupe AMO JCourt Rue Henricot, 26 1490 Court-Saint-Étienne



Participation au projet K-Ban : création d'une équipe mobile spécialisée en âges de la transition.

Le projet K-Ban souhaite contribuer à une prise en charge globale, intégrée et continue des jeunes en vulnérabilité psychique de 16 à 23 ans.

Les objectifs

Répondre aux besoins particuliers des jeunes de 16 à 23 ans en vulnérabilités psychiques de manière continue, globale et intégrée en :

- 1. Améliorant les accompagnements
- 2. Permettant une meilleure transition de l'adolescent e vers le jeune adulte.
- 3. Répondant à des besoins manquants dans les réseaux enfants-adolescents et adultes.

Responsabilités principales

- 1. Mise en place d'une activité de mouvement une fois par semaine toute la journée.
- 2. Accompagnement socio-éducatif des jeunes de 16 à 23 ans (accueil, orientation et démarches).
- 3. Organisation d'activités de groupes en travaillant la mixité sociale.
- 4. Travail de proximité en allant vers le public fragilisé dans les rues, les quartiers, en ville.
- 5. Participation à la vie d'équipe de La Chaloupe et du projet K-Ban.

Profil de fonction travailleur social

Mission

La fonction de travailleur social s'inscrit dans une logique de l'aide individuelle qui vise à favoriser l'épanouissement personnel du jeune dans son environnement social et familial. Elle œuvre en partenariat avec les différents services dans le sens d'une aide sociale et éducative. Cette fonction s'effectue via des entretiens de jeunes et/ou de familles.

Par aide sociale et éducative, l'on entend principalement :

Un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socioéducative visant à aider le jeune à surmonter et résoudre ses difficultés dans le domaine familial, social, économique, administratif, juridique.

En terme éducatif, il s'agit de permettre au jeune d'émerger comme sujet social et non comme « objet social », de façon à ce que ces problématiques ne s'amplifient pas ou qu'elles ne se reproduisent pas.

Dans l'accompagnement, l'objectif sera donc de repositionner le jeune comme « acteur du changement possible ». C'est alors l'écoute (l'aide proposée s'inscrit délibérément dans un espace de liberté et de proximité où le jeune peut exprimer en toute confiance les difficultés qu'il vit, qu'elles soient internes ou externes au projet), le recadrage positif (chercher et rendre un sens ...) et la médiation (il s'agit ici d'amener le jeune à se réconcilier avec la réalité sociale, de l'accompagner, de façon à ce qu'il puisse reprendre une place d'interlocuteur reconnu dans son environnement...) qui seront les outils privilégiés.

La fonction de travailleur social s'inscrit aussi dans une logique de mission communautaire et collective. Elle vise à mettre en place pour et avec les jeunes une série d'activités selon les principes de la pédagogie du projet. Cette fonction nécessite d'être curieux de ce qui se passe sur le terrain.

Responsabilités

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, en lien étroit avec la direction, le travailleur social est notamment chargé de :

- Par un travail d'analyse et de proximité, de se questionner sur les réponses que l'on peut apporter aux difficultés qui émergent.

La Chaloupe AMO

Rue du Monument, 1 1340 Ottignies La Chaloupe AMO JCourt Rue Henricot, 26 1490 Court-Saint-Étienne

- Avec l'équipe et en interaction avec l'environnement (jeunes, familles, réseau associatif, politiques, travailleurs sociaux, comités de quartier, société...), de proposer et d'initier des projets.
- De faire preuve d'inventivité et de curiosité.
- D'animer des activités de proximité.
- De veiller d'impliquer les jeunes et les usagers tout en les faisant réfléchir sur leurs environnements.
- D'offrir un regard critique sur la société.
- D'apprendre aux usagers à modéliser un projet.
- D'avoir le souci de l'organisation.
- D'évaluer de manière continue ses projets.
- De définir les objectifs dès le début de l'action et de les évaluer à chaque moment.

La définition de fonction est susceptible d'être amendée en fonction des besoins du service mais toujours sur décision de la direction.